

Presse.

Valérie Bombaerts, tel 32 2 650 25 34,
0474 27 00 77, Valerie.Bombaerts@ulb.ac.be



Bruxelles, le 23 janvier 2017.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ULB organise des cours de français et d'intégration culturelle pour les étudiants réfugiés

En Belgique francophone, l'accès à l'université pour les étudiants qui n'ont pas suivi une scolarité en français est conditionné par la réussite d'un examen de maîtrise suffisante du français, correspondant au niveau B2 du cadre européen de référence. C'est pourquoi, dans le cadre des actions solidaires mises en place depuis « la crise des migrants », l'Université libre de Bruxelles lance aujourd'hui, à destination des étudiants réfugiés, l'organisation de cours de français et d'intégration culturelle, avec l'appui de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

« *Les cours proposés, souligne Dan Van Raemdonck, professeur de linguistique et vice-doyen de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication, permettront aux étudiants réfugiés, non seulement d'apprendre un français "de survie", mais aussi d'atteindre le niveau nécessaire pour passer l'examen de maîtrise suffisante de la langue française.* »

Vincent Louis, chargé de cours au Département de Traduction et Interprétation, précise que « *les étudiants de niveau B2 à C1 et/ou ayant réussi l'examen pourront également recevoir des cours de perfectionnement* ». Deux programmes différents sont proposés selon que l'étudiant réfugié est en mesure ou non de rejoindre les cours au moment officiel du début du 2^e quadrimestre.

S'il est possible pour l'étudiant de rejoindre le cursus dès le début du quadrimestre, il devra s'y inscrire avant le 1^{er} février et passer un test de niveau obligatoire le 1^{er} ou le 2 février. Dans ce cas, il lui sera proposé un programme de 60 heures de cours de français langue étrangère (5 ECTS) aux côtés d'étudiants réguliers de l'ULB ou inscrits dans un programme d'échange universitaire.

S'il est impossible pour l'étudiant de rejoindre le début du cursus, il lui sera proposé de choisir trois des cours du programme de cours de français langue étrangère destiné aux étudiants des programmes d'échange organisé par le Département de Traduction et Interprétation. Il s'agit de cours de 15 ou 30 heures (3 ou 5 ECTS).

En outre, il est prévu que les étudiants réfugiés participent à une série **de tables de conversation animée par un étudiant-tuteur**.

Le projet vise également l'intégration culturelle des étudiants réfugiés notamment en les mettant en contact avec des étudiants de l'ULB. Il prévoit un dispositif articulant le cours de « Culture francophone de Belgique », au programme pour tous les étudiants réfugiés, avec des actions sur le terrain. Ce cours vise à les familiariser avec la culture belge (histoire, valeurs, institutions politiques, vie socio-économique, etc.), afin de les aider à mieux comprendre le pays dans lequel ils vont vivre. Il s'appuie sur la rédaction d'un journal interculturel qui prévoit une "enquête" qui se fera en tandem avec des étudiants-tuteurs francophones belges. Par ailleurs, ces derniers leur feront visiter une série d'endroits jugés indispensables à la découverte de la vie en Belgique (administrations, lieux de culture, monuments emblématiques, bibliothèques, etc.).

Renseignements :

Cursus complet : <http://www.ulb.ac.be/enseignements/cours-francais/index-6.html>

Cursus réduit : http://ects.isti.be/choix_ formations.php?secid=1&nom=Erasmus&annee=1

Contact pour demandes d'interviews de Vincent Louis ou de Dan Van Raemdonck :

Valérie Bombaerts – ULB-Service Communication – 0474 27 00 77 – Valerie.Bombaerts@ulb.ac.be